

**COMMUNE DE LA ROQUE-EN-PROVENCE**

**CONSEIL MUNICIPAL du mardi 28 février 2023 à 20 H 00**

**Compte-rendu de séance n° 26**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt huit février, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mr ARGENTI Alexis, le Maire.

Convocation le 23 février 2023

Présents : Mr ARGENTI Alexis le Maire – Mme NEDELEC-CORSO Scylla - Mme BALDINI Murielle – Mr BARRIERE Joël – Mr GUILLEMETTE Thierry

Absente non excusée : Mme MIRONNEAU Nathalie

Désignation du secrétaire de séance : Mr BARRIERE Joël

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

\*\*\*\*\*

*Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :*

- *Point n°7 Adhésion au dispositif FONDOS VERT mis en place par les Ministères de l'Ecologie et Energie des Territoires pour l'accélération de la transition écologique*

*et de reporter le point existant n°7 (questions diverses) au point n°8.*

- *Le Conseil municipal accepte la proposition à l'UNANIMITE*

**1 - Approbation du conseil municipal du 26/01/2023**

Le compte-rendu du jeudi 26 janvier 2023 est adopté à l'UNANIMITE.

**2 – Projet d'installation d'une chaudière à bois dans les locaux communaux - Demande de subvention DSIL :**

Le Maire expose l'opportunité permettant d'apprécier la pertinence technico-économique de la mise en œuvre d'une chaudière automatique à bois pour l'ensemble du bâtiment communal de la Mairie (4 niveaux) et d'un appartement communal (2 niveaux) le jouxtant, en remplacement du chauffage électrique par radiateurs. Le financement de ce projet est estimé à 50.000 € (acquisition chaudière à bois 15.000 € + installation des équipements 35.000 €)

Les membres du CM approuvent et autorisent le Maire à demander les subventions nécessaires auprès de la DSIL 40% - REGION 40%, à l'UNANIMITE.

**3 – Réhabilitation bâtiment ex NIEL - Demande de subvention DETR :**

Le Maire expose l'estimation globale de réhabilitation de l'entier bâtiment communal s'élève à 185.940 € TTC :

- Travaux de réhabilitation = 155.757 € TTC

- Maîtrise d'œuvre = 37.500 €

Les membres du CM après avoir pris connaissance de cette estimation globale, approuvent et autorisent le Maire à demander les subventions nécessaires auprès de la REGION 50% - CASA 20% - DETR 10%, à l'UNANIMITE.

#### **4 – Proposition échange de parcelles avec le CD06 :**

A la suite des négociations d'échange de parcelles avec le Département ci-dessous :

CD06=>Commune : parcelles B64-B65-B66-B395-B396-B397-B460-B462-B463 pour une surface totale de 2.983 m<sup>2</sup>

Commune=>CD06 : parcelle B188 d'une surface de 5.080 m<sup>2</sup>

et à la contreproposition du Département qui demande une parcelle supplémentaire dans l'échange qui obligerait la commune de se dessaisir d'une surface totale de 11.570 m<sup>2</sup>,

La proposition est rejetée, charge Monsieur le Maire de renouveler la première proposition au service Départemental ,

#### **5 – Adhésion FONDATION DU PATRIMOINE :**

Le Maire expose la nécessité d'adhérer à la FONDATION DU PATRIMOINE pour un coût annuel de 100 €. Les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent cette adhésion, à l'UNANIMITE.

#### **6 – Adhésion ASSOCIATION MAIRES DE FRANCE :**

Le Maire expose la nécessité d'adhérer à l'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE pour un coût annuel de 55,20 €. Les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent cette adhésion, à l'UNANIMITE.

#### **7 – Adhésion au dispositif FONDS VERT :**

Le Maire expose la nécessité d'adhérer au dispositif FONDS VERT afin de réaliser l'étude de faisabilité et la réalisation de la mise en place de lampes LED du réseau éclairage public de la commune, à l'UNANIMITE.

#### **8 – Questions diverses :**

La séance est levée à 21 h 30